



AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AFFERENT AU PROJET LANGEVIN A
ALFORTVILLE

Objet de l'avis : en application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public du dossier concernant le projet d'aménagement situé entre les rues de Toulon – rue Dolet d'une surface de 16 600.m² à ALFORTVILLE pour la réalisation d'environ 235 logements, une voie nouvelle et un jardin linéaire.

Durée de la consultation : du 12 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.

Lieu où le dossier est mis à disposition : Centre Technique Municipal d'Alfortville – 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus – 94 140 Alfortville

Jours et heures : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h45 à 12h00 - 13h30 à 17h30 et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Contact :

- Autorité compétente pour prendre la décision : M. le Maire d'Alfortville
- Coordonnées où les observations et questions et demandes de renseignements peuvent être adressées :
 - o amenagement@mairie-alfortville.fr
 - o Accueil téléphonique du Centre Technique Municipal : 01 49 77 25 00
 - o Centre technique municipal – 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus – 94 140 Alfortville

Participation électronique du public (art L 123-19 du code de l'env.) préalable à la délivrance par la Commune d'Alfortville d'un permis d'aménager soumis à étude d'impact : Le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant notamment la demande de permis d'aménager, de l'étude d'impact, les avis émis dans le cadre de l'instruction et notamment l'avis de l'autorité environnementale, et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, selon les modalités suivantes :

- sur le site Internet de la commune d'Alfortville : <https://www.alfortville.fr/-enquetes-publiques->
- aux jours et heures d'ouverture des bureaux pendant la durée de la participation du public, au Centre Technique Municipal d'Alfortville.

Les observations et propositions du public pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement@mairie-alfortville.fr et devront parvenir au plus tard le 13 juillet 2018 à 16h30 heures.

Le public pourra également, dans le même délai, consigner ses observations dans un registre à sa disposition aux lieux et horaires susvisés.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération

Affichage : cet avis sera publié par voie d'affiches à l'entrée du site de l'opération envisagée, à l'hôtel de Ville d'Alfortville et au Centre Technique Municipal (3 rue du Capitaine Dreyfus).

De plus, le présent avis sera publié sur le site Internet de la Ville d'Alfortville : www.alfortville.fr

A la fin de la participation du public, un synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision.

Cette synthèse sera consultable sur le site internet de la Ville <https://www.alfortville.fr/-enquetes-publiques-> au plus tard à compter de la publication de la décision et pendant une période d'au moins 3 mois.